

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020352 – AFR 17/004/02

Informations complémentaires sur l'AU 157/02 (AFR 17/003/02 du 27 mai 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION SANS INCULPATION / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

CAMEROUN

Nwanchang Thomas (h), membre du *Southern Cameroons National Council* (SCNC, Conseil national du Cameroun méridional)

Londres, le 5 juin 2002

Le 3 juin, Nwanchang Thomas a été remis en liberté sans avoir été inculpé. Il n'a pas été torturé au cours de sa détention.

Cet homme avait été arrêté le 18 mai par la police, qui lui avait ordonné de cesser de soutenir le *Southern Cameroons National Council* (SCNC, Conseil national du Cameroun méridional).

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.

Merci beaucoup à tous ceux qui ont envoyé des appels.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*